

Stage estival 2019

de Chant choral et de direction de chœur

du samedi 3 août au samedi 10 août 2019

« *Messe en si mineur* »

de Jean-Sébastien BACH

(Deuxième partie)

à Ménerbes (Vaucluse)

Le Chœur du Luberon, sous la direction de **Johan Riphagen**, vous propose d'étudier la 2^e partie de cette œuvre magistrale (numéros 10 à 23) rajoutée tardivement à la 1^{ère} partie vers 1747 – 1749.

Ce stage fait suite au stage 2018 au cours duquel la première partie de l'œuvre a été étudiée. Notre projet est de présenter l'œuvre dans son intégralité avec notre grand chœur au printemps 2020. Il est possible de s'inscrire à ce deuxième stage sans avoir suivi le premier. Le stage se terminera par **un concert le samedi 10 août à 20h30**.

Les choristes, afin de profiter au mieux de cette expérience, auront déjà une connaissance personnelle et approfondie de l'ensemble des partitions. Les répétitions (6h par jour) seront conduites par le directeur du stage Johan Riphagen et, sous son encadrement, par les stagiaires en direction de chœur, ce qui permettra aux choristes de mieux apprécier les œuvres et leurs aspects techniques.

Les stagiaires en direction auront choisi et préparé individuellement une ou plusieurs des parties de l'œuvre (connaissance de chaque voix). En plus des séances de pratique devant la chorale qu'ils dirigeront à tour de rôle, ils bénéficieront d'un enseignement théorique de 2h par jour : analyse des œuvres choisies à l'aide de tous les éléments aidant à sa compréhension (harmonie, rythme,...), préparation corporelle, respiratoire, et recherche de la gestique adaptée. Lorsqu'ils ne sont pas en pratique devant la chorale, ils s'intégreront à celle-ci en tant que chanteur.

La rencontre entre les choristes et les apprentis chefs de chœur sera une occasion pour tous de prendre conscience du lien existant entre les parties.

La totalité du stage sera accompagnée à l'orgue.

Lieu : Le stage se déroulera en l'église Saint Luc de **Ménerbes, au cœur du Parc naturel du Luberon**, dans un lieu particulièrement inspirant et ressourçant

Matériel d'étude :

La partition est à acheter (**édition Bärenreiter** BA 5935-90) ou à télécharger sur notre site au format PDF.

Des fichiers d'aide à l'étude (mp3, ...) seront également disponibles sur notre site.

Conditions d'hébergement :

Les stagiaires ayant besoin d'un hébergement pourront trouver ci-dessous quelques liens et adresses pour trouver un hôtel, gîte ou camping à proximité de Ménerbes. Il leur est conseillé de réserver leur hébergement sans tarder, notre région est très touristique et les hébergements sont rapidement complets.

Le Chœur du Luberon ne se charge pas des réservations.

Vous trouverez des informations sur l'hébergement sur notre site www.choeurduluberon.fr

Conditions de participation

Pour les choristes : 15 € d'adhésion à notre association et **250 € de frais pédagogiques.**

Les frais pédagogiques pour les couples sont fixés à 400 € au lieu de 500 €.

Pour les chefs de cœur : 15 € d'adhésion à notre association et **300 € de frais pédagogiques.** Il est conseillé aux personnes intéressées de ne pas tarder à s'inscrire, le nombre de personnes pouvant être accueillies en tant que chef de chœur étant limité.

Les stagiaires déjà adhérents à notre association pour la saison 2018-2019 n'ont pas à régler l'adhésion.

L'inscription ne sera considérée comme effective qu'à réception du règlement de l'adhésion et d'un acompte sur les frais pédagogiques de 100 €.

Elle permettra de télécharger le matériel d'étude disponible sur notre site.

Date limite des inscriptions : 31 mai 2019

Pour vous inscrire, merci de remplir le bulletin d'inscription ci-joint et/ou le télécharger sur notre site : www.choeurduluberon.fr

Conditions d'Annulation :

En cas d'annulation de la part du stagiaire avant le 31 mai 2019, l'acompte des frais pédagogiques sera remboursé intégralement à l'exception de l'adhésion à l'association.

Après le 30 mai l'annulation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Si les conditions de réussite ne lui paraissent pas réunies à la clôture des inscriptions, l'association se réserve le droit d'annuler le stage. Dans ce cas les acomptes seront remboursés intégralement. Cette annulation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Pour tout renseignement :

Le Chœur du Luberon • Association 1901 • Mairie de Ménerbes • 84560 Ménerbes

Tél. 06 74 73 99 62 • courriel : contact@choeurduluberon.fr